

ARRETE ARS-PDL/DAS/MS/PH/ 2011/n°103 /44 du

17 MAI 2011

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE

VU

Le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R313-1 et suivants ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

L'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 18 ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du directeur de l'accompagnement et des soins ;

ARRETE

Article 1 : La commission de sélection d'appel à projet médico-social chargée d'établir la liste de classement des projets dans le cadre de l'appel à projet visant à créer un service d'éducation spéciale et de soins à domicile de 24 places sur l'agglomération nantaise.

1°) Au titre des membres ayant voix délibérative :

a) le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président, et trois représentants de l'agence

- Présidente : **Mme Marie-Sophie DESAULLE**, Directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire
Suppléant : **M Laurent CASTRA**, Directeur de l'accompagnement et des soins
- Titulaire : **M François GRIMONPREZ**, Directeur de la qualité et de l'efficience
Suppléant : **Mme Maritxu BLANZACO**, Responsable du département médico-social au sein de la direction de la qualité et de l'efficience
- Titulaire : **M Pierre BLAISE**, Directeur du Projet Régional de Santé
Suppléant : **Mme Gwendoline DE GUENYVEAU**, Chargée de projet à la Direction du Projet Régional de Santé
- Titulaire : **Mme Patricia SALOMON**, Responsable du département médico-social au sein de la direction de l'accompagnement et des soins
Suppléant : **Mme Monique BITOUN**, Responsable de l'unité « personnes âgées » au sein du département médico-social

b) quatre représentants d'usagers

- Titulaire : **M Paul CHOISNET**, Président de France Alzheimer 53
- Suppléant : **M BERTIN**, CODERPA 72
- Titulaire : **Mme Denyse LE BERRE**, Association des Paralysés de France
Suppléant : **Mme Marie-Françoise PILET**, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
- Titulaire : **M Pascal RUTTEN**, Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales
Suppléant : **Mme Françoise JAN**, Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis
- Titulaire : **M François MOUREAU**, Association Alcool Assistance région Oues
Suppléant : **Mme Marie-France JOLY**, Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux
-

2°) Au titre des membres ayant voix consultative

a) Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil

- Titulaire : **Mme Amandine ROUFFIAT**, Conseillère Techniques à l'URIOPSS
Suppléant : **M Jacques RENON**, Vice-Président de l'URIOPSS
- Titulaire : **Mme Marina ANDRE**, Fédération Hospitalière de France
Suppléant : **Mme Marie-Michèle JOANNIS**, Fédération Hospitalière de France

b) Deux personnalités qualifiées

- Titulaire : **M René CLOUET**, Directeur du CREAL Pays de la Loire
Suppléant : en attente de désignation
- Titulaire : **Mme TEMPLIER, THOMAS**, IEN-ASH, Inspection académique de Loire-Atlantique
Suppléant : en attente de désignation

c) deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant

Titulaire : **Mme Françoise JAN**, représentant des usagers au sein de la CRSA
Suppléant : en attente de désignation

Titulaire : M MORIN, représentant des usagers au sein de la conférence de territoire de la Sarthe

Suppléant : M Rémi TURPIN, représentant des usagers au sein de la CRSA

d) Quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'ARS

Titulaire : Mme Marie-Hélène NEYROLLES, Déléguée Territoriale de Loire-Atlantique

Suppléant : M Bruno GROUSSET, Chargé de projet à la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Titulaire : Mme Annyvonne BERTHE, Chargée de projet à la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Suppléant : M Didier BERLINET, Chargé de projet à la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Titulaire : Mme Monique GUILLOU, Médecin à la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Suppléant : Mme Marie LE MARECHAL, Chargée de projet à la Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Article 2 : Le mandat des membres de la commission mentionnés aux 1° et 2°a est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 4 : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le directeur de l'accompagnement et des soins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé



Marie-Sophie DESAULLE